

[Texte]

The Chairman: Yes. Normally the amendment should be brought forward when we reach Clause 12 at page 5. But I understand the Minister wants to give an explanation, if it is the agreement of the committee, in the event he is not at the meeting when we reach Clause 12.

Some hon. Members: Agreed.

Mr. Crouse: I have a question, Mr. Chairman, if I may.

The Chairman: Mr. Crouse.

Mr. Crouse: We had an amendment moved to Bill C-4 in committee and when the report came back it had been reported to the House without amendment. Will this bill be reported with amendment just for the record? I question the procedure because the other one was reported without amendment.

The Chairman: I am sorry but the other amendment was not moved on Bill C-4.

Mr. Crouse: I am sorry. I stand corrected then, Mr. Chairman. I just wanted that for clarification.

The Chairman: It would have been moved at the committee stage.

Mr. Davis: In answer to Mr. Crouse, the amendment on the Fisheries bill was really outside the scope of the clauses discussed in this committee, whereas this amendment is within the scope of the bill.

Mr. Crouse: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Peters: Mr. Chairman, could I have an explanation of the difference? I see the difference in the words but what does it mean?

The Chairman: Dr. Tener.

Dr. Tener: Mr. Chairman, the Province of Alberta had a problem in the definition of "game officer" as spelled out originally in the bill. Clause 12 provides for the appointment of game officers but different provinces use different names for these officers, Alberta was a case in point. The wording was changed simply to reflect the differences in names which have legal entity in the provinces to enable them to comply with this.

The Chairman: Are there any other comments on the proposed amendment?

I still have the names of three members who want to question the Minister or Dr. Tener. If it is agreeable to the members we could extend the meeting further. At the next meeting, as it appears on the notice, we will have representatives from the Canadian Wildlife Federation; the Executive Director, Mr. Richard C. Passmore, will be the witness. From the Canadian Nature Federation there is Mr. Mosquin, Executive Director. They were supposed to be here tonight.

• 2205

They are, in fact, here tonight, but due to the fact that we did not have our meeting yesterday, they could not appear as witnesses. So they will be here on Tuesday next at 3.30 p.m. Now I have Mr. Crouse, Mr. McRae and Mr. Darling.

[Interprétation]

Le président: Oui. Normalement, l'amendement devrait être présenté lorsque nous en arriverons à l'article 12, à la page 5. Mais je pense que le ministre aimerait donner une explication, si le Comité est d'accord, au cas où il ne serait pas là, lorsque nous étudierons l'article 12.

Des voix: D'accord.

M. Crouse: J'ai une question à poser, monsieur le président.

Le président: Monsieur Crouse.

M. Crouse: Nous avons proposé en Comité que le Bill C-4 soit modifié et lorsque le rapport nous est revenu, il avait été déposé en Chambre sans amendement. Ce projet de loi sera-t-il déposé en Chambre avec modifications, simplement pour le procès-verbal? Je mets en doute cette procédure parce que l'autre a été déposée sans amendement.

Le président: Je vous demande pardon, mais l'autre amendement n'avait pas été proposé à propos du Bill C-4.

M. Crouse: Je suis désolé. La correction est notée, monsieur le président. Je voulais simplement clarifier les choses.

Le président: Il aurait été proposé à l'étape du Comité.

M. Davis: Pour répondre à M. Crouse, l'amendement au bill sur les pêches n'avait pas vraiment de rapport avec les articles discutés par ce comité, alors que celui-ci porte sur le projet de loi.

M. Crouse: Merci, monsieur le président.

M. Peters: Monsieur le président, pourrait-on m'expliquer la différence? Je constate une différence dans les mots, mais que signifie-t-elle?

Le président: Monsieur Tener.

M. Tener: Monsieur le président, la définition originale de «agent de la chasse» dans le bill a posé des problèmes à la province d'Alberta. L'article 12 prévoit la nomination d'agents de la chasse mais les provinces se servent de noms différents pour désigner ces agents, l'Alberta en étant une. On a simplement changé la terminologie pour traduire la différence des noms qui ont une valeur légale dans les provinces, pour que celles-ci puissent s'y conformer.

Le président: D'autres commentaires sur l'amendement proposé?

J'ai encore ici le nom de trois députés, qui veulent poser des questions au ministre ou à M. Tener. Si vous êtes d'accord, nous pourrions prolonger la réunion. Lors de la prochaine, comme l'indique l'avis, nous aurons des représentants de la Fédération canadienne de la faune, dont le directeur général M. Richard C. Passmore, témoignera devant nous. Sera ici présent M. Mosquin, Directeur exécutif de la Fédération canadienne de la nature. Ces témoins devaient venir ce soir.

En fait, ils sont ici mais étant donné que nous ne nous sommes pas réunis hier, ils n'ont pas pu comparaître comme témoins ce soir. De sorte que nous les rencontrerons mardi prochain, à 15 h. 30. Sont ici présents MM. Crouse, McRae et Darling.